



50693 - Personne ne peut trancher que telle nuit est la nuit d'Al Qadr

question

Comment juger le fait de ne faire ladite prière qu'au cours de la nuit du Destin?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement :

Il a été rapporté qu'un grand mérite est attaché à la pratique cultuelle accomplie durant la nuit d'Al-Qadr. Notre Seigneur, le Très-Haut et le Béni, a affirmé qu'elle est meilleure que mille nuits. Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) nous a informé que celui qui la passe en prière mu par sa foi et espérant la récompense d'Allah aura ses péchés antérieurs pardonnés.

Allah le Très-Haut dit : « Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit d'Al-Qadr. Et qui te dira ce qu'est la nuit d'Al-Qadr ? La nuit d'Al-Qadr est meilleure que mille mois. Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit (*Djibril*), par permission de leur Seigneur pour tout ordre. Elle (cette nuit) est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube. » (Coran : 97/ 1-5).

D'après Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui passe la nuit d'Al-Qadr en prière mu par sa foi et espérant la récompense d'Allah aura ses péchés antérieurs pardonnés. » (Rapporté par Al-Boukhari,1901 et par Muslim,760).

"mu par sa foi" signifie par croyance en son mérite et en la licéité des actes qu'on y accomplit.

"espérant la récompense d'Allah" signifie la sincérité de son intention envers Allah le Très-Haut.

Deuxièmement :



Il y a une divergence de vues parmi les ulémas à propos de la détermination de la nuit d'*Al-Qadr*. Cette divergence a donné lieu à de nombreux avis qui ont dépassé les quarante avis d'après l'imam Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) dans *Fath Al-Bari*.

L'avis le plus proche de la vérité est que la nuit se situe dans les nuits impaires des dix dernières nuits du mois de Ramadan.

D'après Aïcha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) le Messager d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Recherchez la nuit d'*Al-Qadr* au cours des nuits impaires des dix dernières nuits du Ramadan. » (Rapporté par Al-Boukhari : 2017, auteur de la présente version et par Muslim : 1169).

Le hadith est placé par Al-Boukhari sous le titre : chapitre sur la recherche de la nuit d'*Al-Qadr* dans les nuits impaires des dix dernières nuits (du Ramadan).

La raison de sa dissimulation est d'inciter le musulman à déployer de grands efforts dans la pratique cultuelle, l'invocation et le *Dhikr* tout au long des dix dernières nuits. C'est la même raison qui sous-tend la non détermination de l'heure de l'exaucement du *Douâa* du Vendredi et la non précision des quatre-vingt-dix-neuf noms d'Allah, le Très-Haut, à propos desquels le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quiconque les recense entrera au Paradis. » (Rapporté par Al-Boukhari : 2736 et par Muslim :2677).

L'imam Al-Hafedh ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa Miséricorde) a dit : « Les propos de l'imam Al-Boukhari "la recherche de la nuit d'*Al-Qadr* dans les nuits impaires des dix dernières nuits" indiquent la prépondérance que la Nuit d'*Al-Qadr* ne se situe qu'au mois du Ramadan, dans ses dix dernières nuits, et plus précisément dans les nuits impaires de ces dernières et non pas dans une nuit déterminée. Ce que confirme l'ensemble des traditions rapportées à cet égard. » *Fath Al-Bari* : 4/260.

Il a dit encore : « Les ulémas disent que la raison de la dissimulation de la nuit d'*Al-Qadr* est d'inciter les gens à s'efforcer à la rechercher. Si on la déterminait, on limiterait les efforts à la nuit précisée, comme il a été dit à propos de l'heure de l'exaucement du *Douâa* du Vendredi. » *Fath Al-Bari* : 4/266.



Troisièmement :

Cela dit, personne ne peut affirmer de façon absolue qu'une telle nuit est la nuit d'*Al-Qadr* particulièrement que nous savons que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) avait voulu en informer les membres de sa communauté puis il a dit qu'Allah s'est réservé la connaissance de cette nuit.

D'après 'Oubada ibn As-Samit (Qu'Allah soit satisfait de lui) le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) est sorti pour aller annoncer aux gens le moment précis de la nuit d'*Al-Qadr*. A ce moment-là, deux musulmans se disputaient (sur la question). Alors Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Je suis sorti pour vous informer sur le moment de la nuit d'*Al-Qadr* lors qu'un Tel et un Tel se sont mis à se disputer, alors elle a été levée. Il se peut que c'est mieux pour vous. Recherchez-là à la septième, à la neuvième, et la cinquième nuit (des dix dernières nuits du Ramadan). » (Rapporté par Al-Boukhari : 49).

Les ulémas de la Commission Permanente ont dit :

« Spécifier une nuit du Ramadan pour dire qu'elle est la nuit d'*Al-Qadr* doit reposer sur un argument la précisant de manière à exclure tout autre nuit. Les nuits impaires des dix dernières nuits sont plus aptes à être glorifiées par la nuit d'*Al-Qadr* et notamment la vingt-septième est plus appropriée pour être la nuit d'*Al-Qadr* en raison des hadiths rapportés dans ce sens. »

Fatawas de la Commission Permanente des études scientifique et de l'Iftaa (10/413).

Voilà pourquoi il ne convient pas au musulman de décider (arbitrairement) qu'une telle nuit est la nuit d'*Al-Qadr* car cela implique la détermination d'une question impossible à déterminer et cela peut lui causer la perte d'un avantage immense pour soi-même. Car la nuit peut coïncider avec la vingt-et-unième nuit ou la vingt-troisième nuit ou la vingt-neuvième nuit. S'il ne fait la prière d'*Al-Qiyam* qu'au cours de la vingt-septième nuit, il risque de perdre un grand bienfait et aura raté cette nuit bénie.

Le musulman doit s'efforcer et faire de son mieux dans la multiplication des actes d'obéissance et



dans les pratiques culturelles tout au long du Ramadan, notamment au cours de ses dix dernières nuits. Voilà la voie du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui).

D'après Aïcha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) qui a dit : « Quand les dix dernières nuits (du Ramadan) arrivaient le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) serrait la ceinture de son pagne, passait la nuit en prière et réveillait les membres de sa famille. » (Rapporté par Al-Boukhari : 2024 et par Muslim : 1174).

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.